



Les Brèves du

SY.N.P.A.-F.O.**SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE**

TOUT FAIRE POUR AMÉLIORER LA SITUATION DES COMMERCIAUX !

Les élus Force Ouvrière adressent à tous les commerciaux du RCS leurs vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année : Que santé, bonheur et réalisation de vos projets soient au rendez-vous pour cette année 2013 !

2012 vient de s'achever et **2013** se présente. Une nouvelle année placée sous le signe de la rigueur.

Une rigueur qui fait le bonheur de la Direction Axienne qui vient d'obtenir, lors de la NAO 2012 / 2013 (encore une innovation sociale), en guise d'étrences, l'alignement des « mesures » salariales sur le plan d'économies du projet d'Entreprise Ambition AXA.

Autant dire que cette année ne s'annonce pas, de fait, financièrement parlant, sous les meilleurs auspices.

Cela n'empêchera pas cette année encore, des hurluberlus syndicalistes, de se faire les vocalises sur leur énième avancée qui consacre pourtant depuis maintenant 10 ans... Son cortège de désolation où : Départs, salaires chétifs et dégradation des conditions de travail, formeront un quotidien des plus angoissant.

Cette drôle de troupe réussit, année après année, une performance digne du GUINNESS Book, en réalisant, avec une constance peu commune, une synthèse quasi parfaite de tout ce qu'il faut mettre en oeuvre pour... Démotiver les commerciaux et vider le Réseau Commercial Salarié de ses forces vives.

Manifestement, il semblerait que l'arrêt sur image que constitue le Bilan Social ne leur parle pas.

Peut-être sont-ils étanches à ces informations ? À première vue, ils ne semblent pas frappés par les effets de leur forfait, oubliant que derrière des chiffres se trouvent... Des femmes et des hommes... À bout, à cran.

En revanche, ils lèveront les bras, s'égosilleront, et resteront extatiques pour s'adjuger les mérites de victoires qui ne sont pourtant pas les leurs, comme souvent.

Fort heureusement, les commerciaux lucides, et ils sont de plus en plus nombreux, ne se laissent plus bernier par les psaumes de ces « militants » d'un nouveau genre !

Pour notre part, nous poursuivrons notre action avec détermination. Si la négociation doit être la voie à privilégier, nous n'hésiterons : ni à mobiliser les producteurs, ni à saisir, chaque fois que nécessaire, les institutions compétentes pour faire valoir les droits des commerciaux.

C'est en utilisant ce moyen, que nous avons obtenu ces derniers mois, 6 décisions favorables (contre 1 défavorable), que ce soit en première instance (le conseil des prud'hommes) ou en seconde instance (la cour d'appel) sur le sujet sensible des allocations supplémentaires pour ancienneté. **Sur ce point, la cour de cassation se prononcera lors du premier semestre de cette année.**

Toujours à la rubrique : Initiatives judiciaires, nous attendons le contenu du jugement du conseil des Prud'hommes de Paris concernant les primes de technicité pour mesurer précisément la portée de la brèche que nous venons d'opérer. (Par accord, entre qui vous savez et la Direction, cette dernière a obtenu que les primes de technicité mensuelles (200 euros pour un BTS par exemple) soient remplacées par une MODIQUE gratification unique).

En effet, dans l'un des deux cas soumis, la Direction vient d'être condamnée, c'est une première. Là encore, si des syndicats n'avaient pas fécondé un accord contraire aux intérêts des commerciaux, cette initiative judiciaire n'aurait pas lieu d'être et les commerciaux titulaires d'un diplôme Assurance ne s'en porteraient que mieux.

Quoi qu'il en soit, sur ce sujet, sur d'autres, et notamment sur celui de l'indemnité pour **occupation du domicile personnel à des fins professionnelles** nous tiendrons le cap.

À cet effet, nous avons demandé à la Direction, à maintes reprises, d'ouvrir une négociation.

Pour matérialiser notre démarche, nous venons de lui écrire (voir page 3). Il s'agit pour notre syndicat d'une demande légitime et pleine de sens qui **vient d'ailleurs d'être appréciée, favorablement, par la chambre sociale de la cour de cassation le 12 décembre dernier.**

Les commerciaux sont donc, plus que jamais, parfaitement fondés à bénéficier d'une indemnité pour **occupation du domicile personnel à des fins professionnelles**.

INFOS UTILES, INFOS PRATIQUES !

Dates de virements de paie

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
28	25	26	25	28	25	26	27	25	28	26	24

Allocations supplémentaires pour ancienneté : Les montants !

Les conventions collectives applicables aux Échelons de Base (CCC, CRC) et aux Échelons Intermédiaires (ADV, ARC, ATP, CM et RC) fixent, au titre de leur article 15, le versement d'une allocation pour ancienneté, dès lors que le commercial justifie de 3 ans d'ancienneté.

À l'exception de nos collègues de l'ex réseau S qui jouissent d'un autre dispositif, les commerciaux touchent, en fonction de leur ancienneté, un montant qui est cadré par le M.G (Minimum Garanti) propre à chaque catégorie, auquel on applique un %.

M.G Échelon de base 17 480 €

M.G Échelon Intermédiaire 19 260 €

Ancienneté	% Applicable	Montant	Ancienneté	% Applicable	Montant
3	1,50 %	262,20 €	3	1,50 %	288,90 €
4	2,00 %	349,60 €	4	2,00 %	385,20 €
5	2,50 %	437,00 €	5	2,50 %	481,50 €
6	3,25 %	568,10 €	6	3,25 %	625,95 €
7	4,00 %	699,20 €	7	4,00 %	770,40 €
8	4,75 %	830,30 €	8	4,75 %	914,85 €
9	5,50 %	961,40 €	9	5,50 %	1 059,30 €
10	6,25 %	1 092,50 €	10	6,25 %	1 203,75 €
11	7,25 %	1 267,30 €	11	7,25 %	1 396,35 €
12	8,25 %	1 442,10 €	12	8,25 %	1 588,95 €
13	9,25 %	1 616,90 €	13	9,25 %	1 781,55 €
14	10,25 %	1 791,70 €	14	10,25 %	1 974,15 €
15	11,25 %	1 966,50 €	15	11,25 %	2 166,75 €
16	12,50 %	2 185,00 €	16	12,50 %	2 407,50 €
17	13,75 %	2 403,50 €	17	13,75 %	2 648,25 €
18	15,00 %	2 622,00 €	18	15,00 %	2 889,00 €
19	16,25 %	2 840,50 €	19	16,25 %	3 129,75 €
20	17,50 %	3 059,00 €	20	17,50 %	3 370,50 €
21	19,00 %	3 321,20 €	21	19,00 %	3 659,40 €
22	20,50 %	3 583, 40 €	22	20,50 %	3 948,30 €
23	22,00 %	3 845,60 €	23	22,00 %	4 237,20 €
24	23,50 %	4 107,80 €	24	23,50 %	4 526,10 €
25	25,00 %	4 370,00 €	25	25,00 %	4 815,00 €



SY.N.P.A Force Ouvrière

Section AXA France

Nanterre, le 3 janvier 2013

Monsieur Guillaume DE LUSSAC
Directeur des réseaux de Distribution
AXA France
313, les Terrasses (2) de l'Arche
92727 NANTERRE

Monsieur le Directeur,

À de nombreuses reprises, que ce soit lors de négociations AXA France ou lors de CCE, notre syndicat a demandé à la Direction d'ouvrir dans les meilleurs délais une négociation dans le périmètre d'AXA France concernant l'indemnisation des commerciaux pour l'occupation de leur domicile personnel à des fins professionnelles.

Au moment où ces lignes sont rédigées, nous ne disposons pas, sauf erreur de notre part, de retour à notre demande, qui voit très clairement sa légitimité renforcée par la décision que vient de prendre la chambre sociale de la cour de cassation le 12 décembre dernier.

En effet, nous considérons que l'employeur doit indemniser les commerciaux dès lors que ces derniers sont tenus d'utiliser à des fins professionnelles leur domicile, ce qui est, nous le savons bien, le cas.

Pour ces raisons, nous réitérons nos demandes d'ouverture d'une négociation sur ce sujet.

Persuadés que vous porterez la plus grande attention aux intérêts des commerciaux, nous attendons avec impatience le calendrier des séances de négociation qui s'imposent.

Dans l'attente de celui-ci, et des précisions que vous voudrez bien nous apporter, nous vous prions, Monsieur le Directeur, de recevoir nos sentiments les plus cordiaux.

Pour Force Ouvrière,

Daniel VIGNAUD
Secrétaire du SY.N.P.A

Philippe GENSSE
Secrétaire de la section AXA

LES DÉLÉGUÉS FORCE OUVRIÈRE

Nom, Prénom	Département	Téléphone	Nom, Prénom	Département	Téléphone
FILOMENA Mickael	03	06 76 25 63 49	MULLER Franck	55	06 82 99 69 15
FERRARI Eric	06	06 11 74 97 76	BELHAOUAR Ferouz	59	06 79 18 30 35
FESSARD Didier	08	06 89 86 80 64	BOUVART Romain	59	06 09 74 95 03
TURCAT Jean Jacques	13	06 07 37 49 13	BRACAVAL Alexandre	59	06 33 56 56 27
BONTHOUX Pierre	13	06 12 34 25 31	FLAMENT Philippe	59	03 27 70 48 76
BERNARDIN Daniel	17	06 07 08 10 95	MARLIER Gilles	59	06 03 97 39 36
LUCCHINI Marc	20	06 11 89 25 17	MALFOY Hervé	62	06 09 60 31 15
BERTOSSI Marlyne	21	06 23 80 45 32	MARTIN Evelyne	62	06 51 04 94 22
HOXHA Dorina	21	06 86 64 32 79	PETIT Christian	62	06 89 52 22 31
RAMOA Carlos	21	06 72 71 31 40	DUCOS Muriel	65	05 62 96 25 90
VIGNAUD Daniel	21	06 11 57 33 82	HABAROU Marielle	65	06 10 32 32 45
ALLAIN Thierry	29	06 81 78 81 82	OSZUST Jordi	65	06 76 82 73 95
TCHEUNKAM Bertrand	29	07 87 00 06 36	PASQUIET Patrick	66	06 75 91 54 27
ROQUEBERT Colette	31	05 61 90 38 19	HERRMANN Roland	67	03 88 33 22 03
LIZZOLA Alain	32	06 21 19 95 82	RATSIAJETSINIMARO Dera	67	06 78 30 37 96
MEVEL Cécile	33	06 20 53 64 16	MARTIN Patrick	69	06 64 36 91 97
MORITZ Thierry	33	06 41 81 47 37	MASSARD Gilles	69	06 12 22 62 13
PERDUCAT Pascal	33	06 07 59 70 04	ARNAUD Alain	74	06 03 69 81 21
STAAL Hervé Noël	33	06 87 29 21 85	HERLEM Zakia	77	06 76 06 19 03
BELMONTE Jean Pierre	34	06 20 61 81 88	SCHWARTZ Laurent	77	06 85 68 62 52
LE TIEC Philippe	35	06 21 03 06 76	BISSAC Jean Pierre	80	03 22 94 35 94
BELLIOT Patrice	44	06 08 61 05 90	GENSSE Philippe	80	06 79 82 92 34
CHAUVIN Christine	44	06 10 96 50 95	GONTIER Daniel	80	03 22 24 20 36
RAHAMI Mehdi	45	06 86 87 31 53	BEYSSAC Frédéric	84	06 09 16 50 55
BRIAND Anaëlle	49	06 70 80 84 49	BERGERAT Laurent	87	06 17 28 84 31
DITTIÈRE Patrice	49	06 07 73 70 96	CHAUX Pierre	87	06 20 95 79 06
MARANGONI Delki	50	02 33 05 82 61	MORNET Henri	93	01 48 97 08 39
PESCHE Alain	53	06 07 29 33 73	FITOUSSI Eric	94	06 60 83 89 70
JACQUES James	55	06 73 95 86 96	ALTINDAG Hasan	95	06 08 53 27 89

NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DES SALARIÉS À REJOINDRE FORCE OUVRIÈRE

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT

Adhésion ☐

Renouvellement ☐

COTISATIONS MINIMALES 2013

Inspecteurs : 172 €

E.I. : 162 €

E.B. : 132 €

Retraités : 98 €

NOM **Prénom**.....

Adresse

Compagnie : **Réseau** : **Statut** :

☎ **Email (personnel)**

Fait à **le**.....

Reçu Fiscal

OUI ☐

NON ☐

(signature)

Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du SY.N.P.A. - F.O. à
Patrice DITTIÈRE ☒ 11 rue Adèle Considère - 49320 BRISSAC QUINCÉ